

TUTORIEL POUR LES PASSAGES DE NIVEAU DES ÉCOLES FAISANT L'OBJET D'UNE FUSION

Dans le cadre d'une fusion entre une école maternelle et une école élémentaire, l'école primaire fusionnée garde le code RNE de l'école élémentaire et celui de l'école maternelle disparaît.

Pour cette raison, **AUCUNE** inscription ne doit être effectuée par la maternelle pour la rentrée 2020.

PROCÉDURE POUR L'ÉCOLE MATERNELLE

Lors des passages de niveau sur ONDE, l'école maternelle qui fusionne doit faire passer les élèves au niveau supérieur en indiquant **IMPERATIVEMENT** la mention « QUITTANT L'ÉCOLE » pour **TOUS** les élèves.

Cela permettra à la directrice ou au directeur de la nouvelle école PRIMAIRE de les récupérer de façon global par niveau.

 **Ne pas faire de nouvelles inscriptions pour la rentrée 2020 dans ONDE sur le code RNE de la maternelle.**

PROCÉDURE DE RÉCUPÉRATION PAR LA NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE

La directrice ou le directeur de l'école élémentaire actuelle procède à toutes les nouvelles inscriptions des élèves pour les niveaux maternelle et élémentaire.

La directrice ou le directeur de l'école élémentaire actuelle **récupère** tous les élèves de niveau maternelle après que l'école maternelle ait procédé aux passages de niveau avec la mention « QUITTANT L'ÉCOLE ».

Pour effectuer la récupération de ces élèves, la procédure est la suivante.

ELEVES/ADMISSION/GESTION COLLECTIVE/ENREGISTREMENT DES NOUVELLES ADMISSIONS



Choisir l'année 2020-2021 (Ne pas choisir l'année en cours, sinon l'élève changera de niveau à la date du jour de la saisie du passage de niveau).

Choisir l'état « RADIÉ »

Chercher l'école grâce au numéro RNE de la maternelle, cliquer sur la loupe, sélectionner l'école, re cliquer sur la loupe et vous obtenez tous les élèves radiés au cours de l'année. Cela comprend les élèves qui sont partis en cours d'année et ceux qui ont fait l'objet d'un passage de niveau.

Sélectionner **UNIQUEMENT** ceux qui sont à admettre dans la nouvelle école PRIMAIRE.

Faire l'admission acceptée et la répartition dans une classe.

L'ADMISSION DEFINITIVE sera faite le jour de la rentrée scolaire uniquement si l'élève est présent. S'il n'arrive pas le jour de la rentrée, l'admission définitive sera faite le jour de l'arrivée de l'élève.